

Dans le cadre de sa stratégie « Métropole, territoire zéro-plastique », la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie s'engagent à vos côtés lors de Rouen Sur Mer 2024 afin que cet évènement soit éco-responsable.

Engagement :

Je, soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Représente l'établissement : \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_ @: \_\_\_\_\_

**Adhère à la démarche d'éco-responsabilité initiée par la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie et prends les engagements suivants, lors de l'organisation de la manifestation : Rouen Sur Mer 2024**

Du 05 juillet 2024 au 04 Août 2024 à Rouen

#### **Promotion de la manifestation de manière durable :**

- Privilégier la diffusion par voie électronique (site internet, réseaux sociaux, etc.)
- Limiter le nombre de supports papier et apposer sur les imprimés « Ne pas jeter sur la voie publique – A déposer dans le conteneur de tri à papier (bleu) »

#### **Réduction des déchets de manière durable :**

- Limiter l'utilisation de la vaisselle jetable qui devra obligatoirement être recyclable
- Utiliser des nappes et les serviettes en tissu ou à défaut en papier recyclé ou éco-labellisé FSC ou PEFC
- Utiliser des gobelets réutilisables et participer au bon fonctionnement du système de consigne associé
- Accepter les contenants réutilisables des visiteurs
- Ne pas vendre ou distribuer de petits contenants plastiques
- Ne pas mettre à disposition ou vendre des sachets de sauce ou d'assaisonnement individuels
- Réduire les emballages lors des livraisons des produits et de la vente
- Vendre et distribuer des repas et collations composés de produits frais, locaux et de saison
- Réduire le gaspillage alimentaire en adaptant les portions et menus aux besoins afin de limiter les restes

# CHARTRE DU FOOD-TRUCK RESPONSABLE

## Gestion des déchets :

- Installer des cendriers visibles
- Effectuer le tri sélectif et trier séparément : le verre, les cartons, les biodéchets, les huiles alimentaires et le marc de café
- N'effectuer aucun dépôt aux abords des bornes et bacs prévus sur le site
- Utiliser les points d'apports volontaires des ordures ménagères, des déchets recyclables et du verre (PAV)

## Sensibilisation au tri :

- Communiquer aux participants les bonnes pratiques de gestion des déchets (visuels, signalétique...)
- Restituer un site propre

*Les engagements cochés sont obligatoires.*

Fait à ....., le .....

Signature :